

Juristische Fakultät  
Wintersemester 2018/19

Einführung in das französische Recht und die zug. Rechtssprache  
Clara Coursier, LL.M.

# Qualifizierter Teilnahmechein Zivilrecht



UNIVERSITÄT  
HEIDELBERG  
ZUKUNFT  
SEIT 1386

### **I°/ Traduire les textes suivants en allemand (10 points)**

Rarement une affaire relative à l'état civil n'a suscité tant d'intérêt. Saisie pour la première fois d'une demande en modification d'état civil d'une personne intersexuée, la Cour de cassation a rendu sa décision le 4 mai 2017<sup>1</sup>. [...] L'article 99 du Code civil permet de modifier l'état civil et notamment la mention de sexe y figurant. S'il est permis aux transsexuels de modifier leur état civil pour refléter leur identité sexuelle, il n'est en revanche pas question d'une autre catégorie sexuelle permettant de refléter l'ambiguïté des personnes intersexuées. [...]

Alors que le requérant invoquait une atteinte au droit au respect de sa vie privée protégé par l'article 8 de la Convention européenne de sauvegarde des droits de l'Homme et des libertés fondamentales, la Cour de cassation reconnaît l'atteinte mais la juge proportionnée au regard du but légitime poursuivi, en l'occurrence l'organisation sociale et juridique. En effet, comme le soutient à juste titre la Cour de cassation, la reconnaissance d'un sexe neutre aurait eu « *des répercussions profondes sur les règles du droit français* ».

Il est indéniable que si la Cour avait retenu une solution contraire, il lui aurait été reproché de créer une nouvelle catégorie de manière prétorienne et de violer par là même la compétence exclusive reconnue au législateur par l'article 34 de la Constitution. [...] En réalité, la Cour de cassation semble, dans cette décision, interpeller le législateur afin qu'il légifère lui-même sur la question.

Source : A. Brechet, *État civil : refus d'inscrire la mention « sexe neutre »*, texte complet sur le site internet [www.lepetitjuriste.fr](http://www.lepetitjuriste.fr)

### **II°/ Répondre aux questions suivantes en français (10 points)**

Vos réponses peuvent être illustrées de schémas.

- 1- Quelle est la définition du *droit civil* ? Donnez un exemple (2 points)
- 2- Quelle est la principale différence entre un jugement et un arrêt ? (2 points)
- 3- Quelle est la définition de la « *règle de droit* » en France ? Expliquez ses différentes caractéristiques. (2 points)
- 4- Quel est le rôle du juge lors d'un procès civil en France ? (2 points)
- 5- Qu'est-ce qu'un « *droit subjectif* » ? Donnez un exemple. (2 points)

**Bonus : Quelle est la définition du terme juridique « *moyen* » en droit français ?**

---

<sup>1</sup> Cass. Civ. 1, 4 mai 2017, n°16-17.189, publié au bulletin.